

Séance du 03 avril 2025

Nombre de membres :
- en exercice : 13
- présents : 10
- suffrages exprimés : 11

Date de la convocation :

Le 18 mars 2025

**Délibération
N°D. 05 / 2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262801004-20250403-05-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Objet :

**Approbation du
COMPTE FINANCIER
UNIQUE
du CCAS
-
Exercice budgétaire
2024**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à neuf heures et trente minutes, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du C.C.A.S.

Présents :

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Marilyne RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT et Sylvie RIVAUD, Membres nommés.

Pouvoirs:

Michel CRETON, donnant pouvoir à Daniel MORIN
Sandrine DOUBRE, donnant pouvoir à Céline MOSCA
Oana LACRARU, donnant pouvoir à Hélène CAYUELA

Le secrétariat a été assuré par : Sylvie RIVAUD

Vu le Code général des collectivités locales et notamment les articles L.1612-12, L 2121-31 et L 2121-14 ;

Monsieur le Président ayant quitté la séance, la commission administrative siège sous la présidence de Mme Hélène CAYUELA, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Madame CAYUELA présente le compte financier unique (CFU) 2024 du CCAS de Pierres :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL CUMULÉ
Recettes 2024	24 421.91€	0.00 €	24 421.91 €
Dépenses 2024	19 817.08 €	0.00 €	19 817.08 €
Résultat exercice 2024	4 604.83 €	0.00€	4 604.83€
Résultat 2023 reporté	2 635.09 €	-645.54 €	1 989,55€
Résultat de clôture 2024	7 239.92€	-645.54 €	6 594,38€

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, à l'unanimité, (11 voix pour, Mr Le Président ne prend pas part au vote), adoptent le CFU de l'exercice 2024 comme présentés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 03 avril 2025
Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.



Séance du 03 avril 2025

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 10
- suffrages exprimés : 13

Date de la convocation :

Le 18 mars 2025

**Délibération
N°D 06 / 2025**

Objet :

**Affectation du résultat
2024 au budget primitif
2025 du CCAS de
PIERRES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262801004-20250403-06-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à dix heures et trente minutes, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du C.C.A.S.

Présents :

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Marilyne RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT et Sylvie RIVAUD, Membres nommés.

Pouvoirs :

Michel CRETON, donnant pouvoir à Daniel MORIN
Sandrine DOUBRE, donnant pouvoir à Céline MOSCA
Oana LACRARU, donnant pouvoir à Hélène CAYUELA

Le secrétariat a été assuré par : Sylvie RIVAUD

Considérant les résultats des sections d'investissement et de fonctionnement ;

Monsieur le Président demande aux membres de la commission administrative de procéder à l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2024, lequel se présente de la façon suivante :

- Au compte 002 – excédent de la section de fonctionnement pour un montant de **6 594,38 €**
- Au compte 001 – déficit de la section d'investissement pour un montant de **- 645,54 €**

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDENT D'AFFECTER** au budget primitif 2025 les résultats de 2024 comme présenté ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Pierres le 03 avril 2025.

Le Président du CCAS,

Daniel MORIN



Séance du 03 avril 2025

Nombre de membres :

- en exercice : 13
- présents : 10
- suffrages exprimés : 13

Date de la convocation :

Le 18 mars 2025

**Délibération
N°D. 07/ 2025**

Objet :

**Budget primitif du
CCAS de PIERRES -
exercice budgétaire
2025**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-262801004-20250403-07-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à neuf heures et trente minutes, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du C.C.A.S.

Présents :

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Marilyne RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT et Sylvie RIVAUD, Membres nommés.

Procuration :

Michel CRETON, donnant pouvoir à Daniel MORIN
Sandrine DOUBRE, donnant pouvoir à Céline MOSCA
Oana LACRARU, donnant pouvoir à Hélène CAYUELA

Le secrétariat a été assuré par : Sylvie RIVAUD

----- 20 03 -----

Monsieur le Président propose d'approuver le budget primitif 2025 du CCAS de Pierres qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 394.38 €	33 394.38 €
Investissement		

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, **A L'UNANIMITÉ, ADOPTENT** le budget primitif de l'exercice 2025, qui s'équilibre comme ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 03 avril 2025.
Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.

